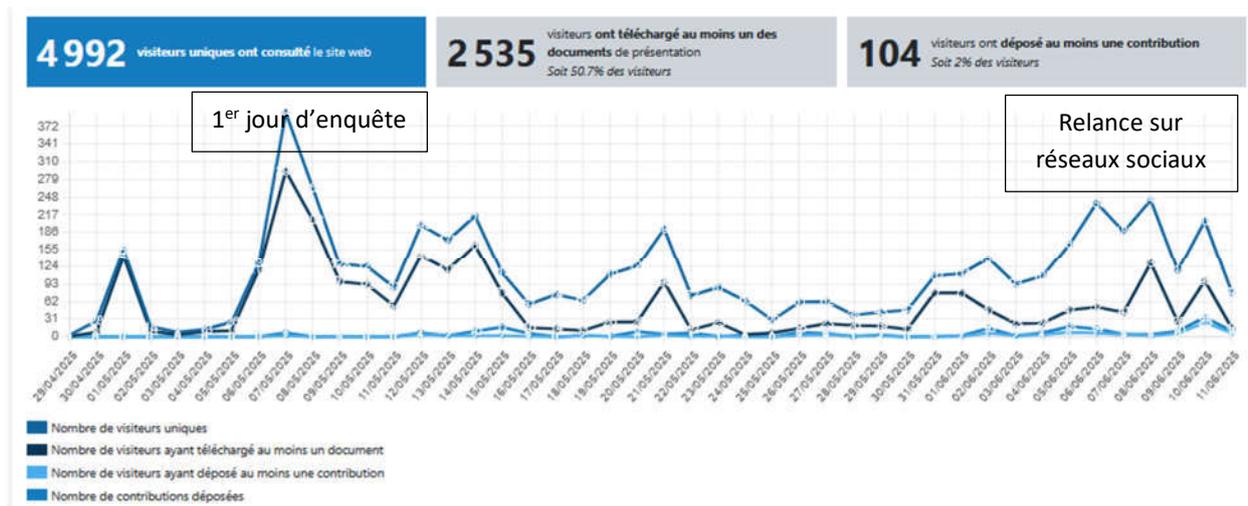


12 - La participation du public

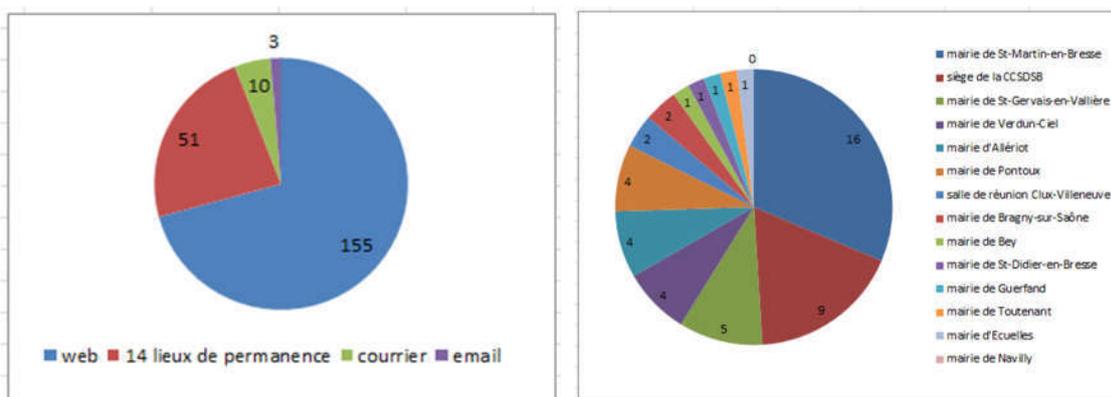
Avec 4992 visiteurs sur le site, soit environ 40% de la population et 240 personnes reçues lors des permanences, cette enquête a suscité une participation très soutenue du public.

- Fréquentation du site



- mode de dépôt des contributions

Au total 219 contributions ont été déposées sur le registre dématérialisé.



A noter que 16 contributions ont été déposées anonymement, soit environ 7,3 % du total et 18 contributions sont des doublons et sont traitées sur la contribution initiale.

Un certain nombre de contributions ont été liées, soit parce qu'elles concernent un même secteur et une même problématique, soit parce qu'elles viennent d'un même contributeur qui a déposé en plusieurs fois. Dans ce dernier cas, elles font l'objet d'une analyse groupée.

Sur les 4 contributions dont l'objet « PDA » a été coché, une seule concerne effectivement le PDA de Ciel. Sur les 9 contributions dont l'objet « abrogation des cartes communes » a été coché, aucune ne concerne l'abrogation par elle-même.

Trois contributions, arrivées par email, après la clôture de l'enquête, ont été transmises à la commission. Arrivées hors délai, elles ne seront donc pas analysées.

La commission a pris le parti de traiter les contributions émanant des élus, alors même que les conseils municipaux ont délibéré.

Le courrier du 2 juin 2025, arrivé par erreur à France Services avant la clôture de l'enquête et acheminé à la CCSDB après 12h, a été ajouté en n°219. Il s'agit du doublon de la contribution RD95. Il sera traité dans cette dernière.

- Tableau récapitulatif des permanences

Au total 240 personnes ont été reçues lors des 30 permanences. Seules quelques-unes n'ont pas déposé, soit parce qu'elles étaient venues simplement se renseigner sur le projet, soit parce que le zonage proposé sur leur parcelles leur convenait. Seules la première et la dernière permanence ont été assurées par les 3 membres titulaires de la commission.

Date	Lieu	Horaires *(dépassement)	Nbre de personnes reçues	Nbre de contributions sur le registre papier	Nbre de contributions sur le registre dématérialisé	Nbre de courriers reçus
7/05/2025	CCSDB	9h – 12H	12	2		2
12/05/2025	Guerfand	9h – 12h	4		1	
	Bragny-s/Saône	16h – 19h	11		4	
	Bey	16h30 – 19h *1h	24			1
14/05/2025	Allériot	9h – 12h *1/2 h	11	3	4	
14/05/2025	St-Didier-en-B	10h – 12h30	1	1		
15/05/2025	St-Martin-en-B	9h – 12h	15	11		1
	Clux-Villeneuve	10h – 12h30	7		3	
	Pontoux	15h – 17h30 *1/2 h	10		3	
16/05/2025	Verdun-Ciel	9h – 12h	4	2		
	Navilly	15h – 17h30 *1/2 h	4		1	
20/05/2025	St-Gervais-en-V	9h – 12h	12	5		
	Ecuelles	14h – 17h	8	1		
22/05/2025	Clux-Villeneuve	10h – 12h30	5	1	1	
	Toutenant	15h – 18h	3		5	
24/05/2025	CCSDB	9h – 12h	5	3		
26/05/2025	St-Martin-en-B	9h – 12h	16	2	4	
	Allériot	15h – 18h *1/2h	9			
28/05/2025	St-Didier-en-B	10h – 12h30	2		1	
2/06/2025	Verdun-Ciel	9h – 12h	5	2		
	Bey	16h30 – 19h	10	2	2	
5/06/2025	Ecuelles	9h – 12h	6		1	1
	Toutenant	15h – 18h	6	1		1
	Bragny-sur-Saône	16h – 18h30	9	2		2
6/06/2025	Guerfand	9h – 12h	3	1		
	Navilly	15h – 17h30 *1/2h	9	2		

7/06/2025	St-Martin-en-B	8h30 – 11h30	13	2	1	1
10/06/2025	Pontoux	10h – 12h30	4	3		
10/06/2025	St-Gervais-en-V	14h – 16h30	8		5	
11/06/2025	CCSDB	9h – 12h	4	2	1	
			240	48	41	8

- Remarques concernant la tenue des permanences

Dans l'ensemble la réception du public s'est effectuée dans de bonnes conditions. Dans chaque commune l'accueil du public a été effectué très correctement y compris pour les personnes à mobilité réduite, des salles d'attente ont été aménagées pour fluidifier le passage devant le commissaire-enquêteur et garantir la confidentialité des entretiens. Le commissaire enquêteur a souvent été accueilli par le (la) maire de la commune ou des adjoints.

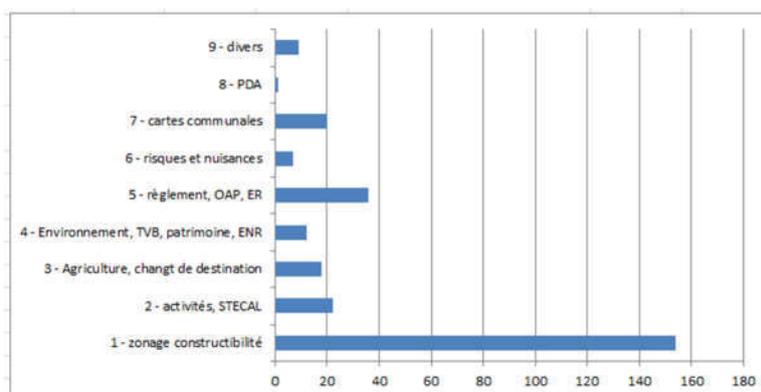
Le dossier papier mis à l'enquête était à la disposition de tous dans les 3 lieux fixés dans l'arrêté. Un ordinateur dédié avec le dossier d'enquête publique, un plan papier de la commune au format A0, le lien sur le registre dématérialisé ainsi qu'un registre papier étaient également mis à disposition du public dans les 14 lieux de permanence.

La transmission des observations écrites sur les registres papier en vue du report sur le registre dématérialisé s'est effectuée correctement au fur et à mesure des dépôts grâce au secrétariat de chaque commune et de la chargée de mission qui assurait l'envoi à Préambules.

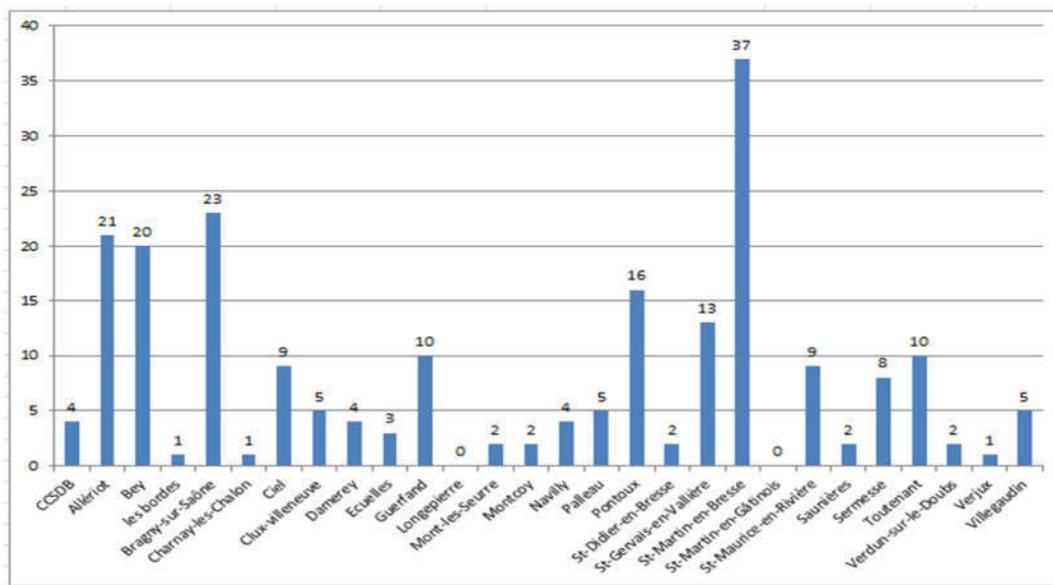
Jennifer Alarcon, chargée de l'aménagement du territoire et Aurore Burdy, cheffe de projet pour « petites villes de demain » ont été particulièrement présentes pour accompagner les commissaires-enquêteurs dans leurs tâches. Elles ont été très disponibles, à l'écoute et très réactives tout au long de l'enquête publique. Leur aide a été précieuse ainsi que celle de la société Préambules qui a géré le registre dématérialisé.

- Choix des thématiques

Afin d'ordonner les contributions et d'en assurer une classification la commission d'enquête a défini 9 thématiques qui figurent dans le graphique ci-contre avec le taux de réponses :



- Répartition par commune



2 – Observations des personnes publiques associées et consultées en amont de l'enquête

Les personnes publiques ont été consultées le 17 janvier 2025, avec un délai de réponse attendu au 5 mai 2025 pour la MRAe et au 17 avril 2025 pour les autres personnes publiques. Le tableau ci-dessous récapitule l'état des réponses.

1 MRAe	30/04/2025	7 recommandations principales détaillées et complétées
2 CDPENAF	11/04/2025	AF sur 4 points
3 PREFECTURE (DDT)	15/04/2025	AF avec réserves et observations
4 Chambre d'agriculture	10/04/2025	AF avec remarques
5 CC Terres de Bresse	11/03/2025	RAS
6 Services départementaux	13/03/2025	AF avec remarques
7 DRAC	20/02/2025	AF avec réserves
8 EPTB Saône Doubs	15/04/2025	Pas d'avis mais des observations
9 INAO	16/04/2025	Pas d'opposition mais des remarques
10 SICED Bresse Nord	11/03/2025	RAS
11 SM du Chalonnais	17/04/2025	AF avec observations

2-1 Avis de la MRAe

La MRAe a rendu un avis non conclusif assorti de 7 recommandations principales qui sont détaillées et complétées dans son annexe par 33 recommandations. Les numéros (xx) correspondent aux numéros de la réponse du Maître d'ouvrage en date du 5 mai 2025.

R1 : Mettre à jour les données concernant la communauté de communes (1) et présenter un projet démographique réaliste pour le territoire (2).